


<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE Arrondissement de Grenoble</p> 	<h2>COMPTE RENDU</h2> <p>Conseil municipal du 29 septembre 2016</p> <h3>COMMUNE D'AUTRANS-MEAUDRE EN VERCORS</h3>
<p>Nombre : De conseillers en exercice : 34 De présents : 23 De votants : 30</p>	<p>L'an deux mil seize, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente mairie annexe d'Autrans.</p> <p>Sous la Présidence de M. Hubert Arnaud, Maire Madame Chrystèle Kéruzoré a été élue secrétaire.</p> <p>Présents tous les membres en exercice à l'exception de : Carole Ansel, Nathalie Budunski (pouvoir à Hugues Maillard), Pierre Buisson (pouvoir à Isabelle Collavet), Marie Darier, Marc Gouy, Eric Lazzaroni (pouvoir à Thierry Gamot), Isabelle Marin, Alain Mouchiroud (pouvoir à Sylvie Rochas), Jean-Claude Praire (pouvoir à Hubert Arnaud), Laure Ravix (pouvoir à Martine Faure), Bernard Rousset (pouvoir à Gérard Clauzier).</p>

A - Approbation du compte rendu du dernier conseil

Monsieur le Maire fait approuver le compte rendu du conseil municipal du 4 août 2016. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

B- Décisions du maire article L2122-22 du CGCT

- **n°2016-2** : Tarifs cantine et services périscolaires 2016/2017.
- **n°2016-3** : Attribution marché relatif aux travaux sur les voiries communales.
 - LOT 1 : Société Routière Chambard
 - o Revêtement VC1 Les Farlaix : 33 822.60€ TTC
 - o Revêtement VC2 Les Grangeons : 23 920€ TTC
 - LOT 2 : société COLAS RAA Travaux PATA : 21 528€ TTC
- **n°2016-4** : Attribution marché de prestations de déneigement à la société Entreprise Moderne de Débardages de Matériaux :
 - Montant du forfait de mise à disposition du matériel : 29 000€ HT / lot
 - Taux horaire pour le déneigement : 95€HT / lot
 - Taux horaire pour le transport et l'évacuation de la neige : 75€HT ou 80€ HT/ lot selon le camion utilisé (6 ou 8 roues)
 - Durée du marché : 7 mois du 15 octobre 2016 au 15 mai 2017, reconductible 2 fois.
- **n°2016-5** : Création régie de recettes activités touristiques hivernales.
- **n°2016-6** : Attribution marché relatif aux travaux de décapage des sols des forêts communales à la société Entreprise Moderne de Débardages de Matériaux (travaux sylvicoles, budget annexe bois et forêts) :
 - Montant du marché retenu : forfait de mis à disposition : 85€ HT / heure pour une pelle de 20 tonnes avec chauffeur (50 heures estimées).
 - Durée d'exécution du marché : du 12 septembre au 15 octobre 2016.
- **n°2016-7** : Attribution du marché des travaux préparatoires de la structure artificielle de spéléologie à la société Entreprise Moderne de Débardages de Matériaux :
 - Montant du marché retenu : 49 320€HT
 - Début d'exécution : le 12 septembre 2016.
- **n°2016-8** : Attribution du marché relatif à une mission géotechnique pour la structure artificielle de spéléologie à la société 2 Savoie Géotechnique (73 200) pour un montant HT de 6 710€.

C- Délibérations

1. Projet de reconversion du Village Olympique

Rapporteur : Thierry Gamot

Monsieur le Maire délégué d'Autrans expose au conseil municipal le dossier relatif au projet de reconversion du site du Village Olympique d'Autrans, dénommé « Centre International des Arts Culinaires » (CIAC). Il indique que ce projet pourrait également concerner le site « Les Ecouges », propriété de Monsieur Karim Lakli.

Il rappelle que de multiples réunions ont eu lieu à ce sujet et notamment celles du conseil municipal d'Autrans du 3 décembre 2015, du conseil municipal d'Autrans-Méaudre en Vercors du 28 janvier 2016, et celle du conseil communal d'Autrans du 21 septembre 2016.

Il rappelle également que ce projet a fait l'objet d'une présentation publique le 22/05/2016.

Sur les aspects juridiques et administratifs (voir note de synthèse ci-jointe), il convient aujourd'hui de délibérer sur les points suivants :

1. Constaté la désaffectation des parcelles AH numéros 164, 165, 166, 167, 168 et 318, et en prononcer le déclassement du domaine public communal,
2. Acter les conditions de la vente du Village Olympique d'Autrans,
3. Résilier le bail emphytéotique en date du 28 avril 1967 entre la commune et l'OCCAJ,
4. Autoriser le dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du CIAC,
5. Constituer une servitude conventionnelle de « cour commune » sur la parcelle AH 358 située côté ouest à proximité de la piscine Aqualoisirs,
6. Acter la promesse de bail emphytéotique des parcelles AH 107 et 138 situées au sud du périmètre de l'opération sous condition résolutoire de la réalisation du CIAC.

➔ 2 abstentions, 28 pour, 0 contre

2 Projet de maison de santé pluri professionnelle : approbation de l'avant-projet définitif (coût définitif de l'opération),

Suspension de séance pendant laquelle Lisa Pasqualon, architecte, présente les plans du projet et le détail des travaux envisagés dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment B.

Hubert ARNAUD précise qu'une réserve de surface est prévue mais non aménagée dans le projet actuel : cette surface pourra être aménagée par la suite, en fonction des nouveaux professionnels qui souhaiteraient s'installer.

Concernant le nouveau plan de financement, il rappelle que le surcoût est dû essentiellement à l'encoffrement de l'amiante présente dans les dalles du plafond et du plancher. Cette technique pérenne est la plus pertinente et la moins coûteuse, et elle apporte toutes les garanties indispensables à l'accueil du public au regard de la réglementation actuelle. Des sondages seront effectués périodiquement afin de vérifier que les faux-plafonds n'ont pas été abîmés.

Isabelle COLLAVET informe l'assemblée d'un message sms de la part de Pierre Buisson, excusé : «Pour la maison médicale, je ne prends pas part au vote. Ma crainte n'est pas l'amiante, car confinée je suis confiant, mais ma crainte c'est la législation qui n'a eu de cesse d'évoluer ces dernières années. Que se passera-t-il si elle évolue à nouveau. C'est un boomerang qui ne manquera pas de nous revenir à la figure, avec la remise en question de travaux qui seront récents. Je ne prends pas ce risque pour la collectivité, il s'agit d'argent public.... ».

Hubert ARNAUD répond à ce message en constatant que les normes et règles applicables sont celles en vigueur à ce jour ; même si la réglementation est amenée à évoluer régulièrement en matière de santé publique (amiante ou autre), les bâtiments ne sont pas détruits pour autant mais plutôt adaptés.

Thierry Gamot rappelle que certaines décisions doivent être prises à un instant T avec les réglementations en vigueur à cet instant ; nul ne peut prévoir l'avenir sur l'évolution de certains matériaux.

Hubert ARNAUD rappelle que ce projet est à l'étude depuis 4 ans et après de nombreux rebondissements (lieu etc...) les professionnels de santé adhérents à ce projet sont impatients qu'il se réalise.

Lisa Pasqualon indique que sur un bâtiment tel que ce projet, la rétroactivité de mise aux normes ne semble pas réaliste.

Réouverture de séance pour procéder au vote

Rapporteur : Hubert Arnaud

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que l'avant-projet définitif pour la réhabilitation du bâtiment « B » du Village Olympique, commune délégué d'Autrans, en maison de santé pluri professionnelle a été établi et le coût de l'opération se chiffre à 909 403€ HT.

Des subventions ont été déjà accordées par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et du Fond National d'Aménagement pour le Développement des Territoires (FNADT) pour un montant de 347 058€ sur le montant d'opération défini dans l'étude préliminaire à 823 528€ HT.

Dans la mesure où l'estimation des travaux calculée par le maître d'œuvre dans l'avant-projet définitif a augmenté de 7,64% par rapport à l'étude préliminaire, il convient de modifier le plan de financement approuvé par le conseil en date du 3 mars 2016 pour solliciter les subventions à hauteur du nouveau montant. Cette augmentation se répercute sur l'ensemble des frais liés au projet à laquelle s'ajoutent les mesures relatives à la présence d'amiante. Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Détail Travaux	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	Taux
Frais Maitrise d'œuvre	116 103€	Etat – DETR	272 820€	30
Montant des travaux	793 300€	Etat - FNADT	100 000€	11
		Conseil Régional Auvergne – Rhône alpes	200 000€	22
		Conseil Départemental	154 702€	17
		Autofinancement	181 881€	20
TOTAL	909 403€		909 403€	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux démarreront début 2017.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'avant-projet définitif pour un montant total de 909 403€ HT dont 793 300€ HT de travaux,
- d'approuver le nouveau plan de financement,
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions sur la base de ce nouveau montant.

Les montants prévisionnels de travaux ont augmenté sensiblement (amiante, sondages etc...). Par ailleurs, la participation initiale de la région était de 40% du projet ; or, lors d'un récent vote ils ont plafonné le montant des aides à 200 000,00€ par projet. Aussi, il est proposé de demander une aide exceptionnelle au Conseil départemental afin d'atteindre les 17% de subventions manquantes.

La part de financement restant à charge de la collectivité a permis de calculer le montant moyen des loyers : il a été soumis aux professionnels de santé qui se sont engagés. Cependant, le loyer pourra être revu à la hausse en fonction des aides attribuées.

- Votants : 29
- 1 abstention
- 1 contre
- 27 pour

Thierry Gamot informe l'assemblée qu'un nouveau médecin s'installe sur Autrans début octobre ; il n'est pas exclu qu'il rejoigne la maison de santé lorsqu'elle verra le jour.

3 Demande de subvention pour les inspections à 30 ans des téléskis du domaine d'Autrans

Rapporteur : Jean-Marc Orioli

Les inspections sont des opérations réglementaires sur les téléskis ayant atteint l'âge de 30 ans et appelés à poursuivre leur fonctionnement. Ces opérations sont définies par les guides d'exploitation et de maintenance des remontées mécaniques dont les programmes sont soumis à avis et contrôle par le STRMTG pour le compte du ministère des Transports.

Ces opérations d'inspections à 30 ans sont réalisées sous maîtrise d'œuvre communale par le service des remontées mécaniques.

En 2015, la commune déléguée d'Autrans avait trois inspections de téléskis programmées. Au vu du mauvais résultat de la saison 2014-2015, un report et un étalement ont été accordés par le STRMTG.

Le programme est défini comme suit :

2016 : inspection à 30 ans des téléskis Grande Brèche 1 et Mortier

2017 : inspection à 30 ans du téléski des Crêtes.

Le coût des travaux s'élève à 67 584€ HT (pièces, prestations extérieures et main d'œuvre en régie) et peut être subventionné à hauteur de 80% par le conseil départemental de l'Isère (subvention de 54 067.20€). Restent 20% du montant HT à la charge de la commune soit 13 156.80€.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement et autoriser le maire à solliciter la subvention du département.

<u>DEPENSES</u>	<u>Total En € HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>En %</u>	<u>En €</u>
I30 Grande Brèche 1 Pièces et prestations de service	7 200	Conseil général	80	54 067.20
I30 Grande Brèche 1 Main d'œuvre 448 heures	9676.80	Autofinancement	20	13 516.80
I30 Mortier Pièces et prestations de service	8 800			
I30 Mortier Main d'œuvre 492 heures	10 627.20			
I 30 Crêtes Pièces et prestations extérieures	14 000			
I 30 Crêtes Main d'œuvre 800 heures	17 280			
TOTAL	67 584 € HT	TOTAL	100%	67 584 € HT

Alain Claret s'étonne que la collectivité ne provisionne pas pour ce genre de visites obligatoires. Maryse Nivon répond que pour provisionner il faut avoir la trésorerie et que l'état actuel du budget ne le permet pas.

Hubert Arnaud rappelle que les amortissements ont été différés cette année alors qu'ils sont une obligation comptable.

Alain Claret demande par ailleurs où en est la nouvelle structure touristique ; Hubert Arnaud répond que c'est toujours en cours mais que certains points évoluent actuellement comme le droit au chômage partiel. (loi Montagne)

→ *unanimité*

4. Approbation du plan de financement et demande de subvention pour le projet des aménagements pour l'accueil du public au Claret,

Rapporteur : Jean-Marc Orioli

Par délibération en date du 30 juin 2016, le conseil municipal a donné un accord de principe au projet de luge Quatre Saisons sur le site du Claret, commune déléguée d'Autrans. Ce projet est un projet privé implanté sur les terrains communaux.

Pour accompagner ce projet, la commune d'Autrans-Méaudre réalise des aménagements sur le site pour accueillir le public dans de bonnes conditions. Cela se traduit par la construction d'un cheminement piéton identifié et le remplacement des toilettes publiques existantes (non accessible aux PMR) par un bloc sanitaire automatique complet. L'ensemble de ces aménagements seront faits aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le coût de l'opération s'élève à 38 250€ HT et peut être subventionné à hauteur de 50% par le conseil départemental de l'Isère. Le plan de financement s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Détail Travaux	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	Taux
Acquisition et installation bloc sanitaire	30 000€	Conseil Départemental de l'Isère	19 125€	50
Travaux cheminement piéton	8 250€	Autofinancement	19 125€	50
TOTAL	38 250€		38 250€	100

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet d'aménagement pour l'accueil du public sur le site du Claret,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus exposé,
- d'autoriser le maire à solliciter la subvention au Conseil Départemental de l'Isère.

➔ *unanimité*

Hugues Maillard demande si des activités annexes vont être développées auprès de la « Luge 4 saisons »: les rencontres à ce sujet sont prévues avec l'ESF, les commerçants etc...) A ce jour, il n'est pas sûr que le jardin d'enfants soit conservé sur le site.

Mais Hubert Arnaud confirme que la société Ceta souhaiterait qu'il y ait d'autres activités à ses côtés.

5. Election des membres à la Commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes « appel d'offres pour le fioul, GNR et carburants »,

Rapporteur : Hubert Arnaud

Par délibération en date du 30 juin 2016, le conseil municipal a autorisé l'adhésion de la commune à un groupement de commandes pour la passation de l'appel d'offres relatifs à l'approvisionnement en fioul, G.N.R et carburants.

Ce groupement est composé des communes de Lans en Vercors, désignée comme coordonnatrice du groupement, d'Autrans-Méaudre en Vercors, de Villard de Lans, de l'office de tourisme de Villard de Lans, de la CCMV et de la société d'équipement de Villard et Corrençon (SEVLC).

Au sein de ce groupement, une commission d'appel d'offres spécifique est constituée pour laquelle chaque membre du groupement doit désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Il est proposé au conseil d'élire les membres titulaires et suppléants pour représenter la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors. Sont candidats au sein de la commission d'appel d'offres de la commune :

- pour le poste de membre titulaire : Jean-Marc Orioli
- pour le poste de membre suppléant : Michel Boulon

→ *unanimité*

6. Harmonisation des abattements de la taxe d'habitation,

Rapporteur : Maryse Nivon

Les dispositions de l'article 1411 II.1 du code général des impôts permet au conseil municipal de modifier les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille qui sont fixés, par la loi, à un minimum de 10% de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge et de 15% pour chacun des personnes à charge suivantes.

Ces taux minimum peuvent être majorés de 1 point jusqu'à 10 points maximum et peuvent s'établir comme suit, par décision du conseil municipal :

- Entre 10% (minimum légale) et 20% de la valeur locative moyenne des logements pour un abattement général à la base
- Entre 10% (minimum légal) et 20% de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge
- Entre 15% (minimum légal) et 25% de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des personnes à charge à partir de la troisième personne à charge

Considérant la fusion des communes historiques d'Autrans et de Méaudre au 1er janvier 2016 au sein desquelles la politique d'abattement était légèrement différente,

Considérant la volonté d'homogénéiser les abattements de taxe d'habitation afin de ne pas pénaliser la population et de préserver le volume des recettes fiscales,

Il est proposé au conseil municipal de :

- Décider de modifier les taux de l'abattement obligatoire pour charges de famille antérieurement appliqués
- Fixer les taux de l'abattement à :
 - o 15% pour l'abattement général à la base
 - o 17% pour chacune des deux premières personnes à charge
 - o 25% pour chacune des personnes à partir de la 3ème personne à charge
- Charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

→ *unanimité*

7. Taxe foncière non bâti intégration fiscale progressive,

Rapporteur : Maryse Nivon

Les dispositions de l'article 1638 du code général des impôts permettent au conseil municipal d'instituer une intégration fiscale progressive (IFP) du taux de Foncier Non Bâti. Cette intégration doit s'effectuer sur une durée minimale de 2 ans et maximale de 12 années.

Considérant la fusion des communes historiques d'Autrans et de Méaudre au 1er janvier 2016 au sein desquelles les taux du Foncier Non Bâti (FNB) étaient différents et que l'écart entre ces taux est supérieur à 10%,

Considérant la volonté d'homogénéiser les taux sans pénaliser la population et de préserver le volume des recettes fiscales,

Il est proposé au conseil municipal :

- de décider l'application d'une intégration fiscale progressive du taux de Foncier Non Bâti sur une période de 4 ans (taux unique applicable la 5ème année)
- de charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

→ *unanimité*

8. Budget annexe remontées mécaniques – décision modificative n°2

Rapporteur : Maryse Nivon

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Libellé	Montant	Articles	Libellé	Montant
Chap 011- Charges à caractère général			Chap 002- Excédent antérieur reporté		
Chap 012- Charges de personnel			Chap 013- Atténuations de charges		
Chap 014- Atténuation de produits			Chap 042- Opérations d'ordre entre sections		
Chap 023- Virement section investissement		- 1 000,00 €	Chap 70- Produits des services		
			Chap 73- Impôts et taxes		
Chap 042- Opérations d'ordre entre sections			Chap 74- Dotations et participations		
Chap 65- Autres charges gestion courante			Chap 75- Autres produits de gestion courante		
Chap 66- Charges financières			Chap 76- Produits financiers		
Chap 67- Charges exceptionnelles			Chap 77- Produits exceptionnels		
Art 673		1 000,00 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		- €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		- €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Libellé	Montant	Articles	Libellé	Montant
Chap 001- Solde d'exécution d'inv reporté					
Chap 040- Opérations d'ordre entre sections		30 000,00	Chap 021- Virement de la section de fonctionnement		-1 000,00
Chap 16- Remboursements d'emprunts			Chap 024- Produits des cessions		
Chap 20- Immobilisations incorporelles			Chap 10- Dotations fonds divers		11 100,00
Chap 204- Subventions d'équipement versées			Chap 13- Subventions d'investissement		27 160,00
Chap 21- Immobilisations corporelles			Chap 16- Emprunts et dettes assimilées		60 705,00
Art 2121		-15 000,00			
Art 2131		-15 000,00			
Chap 23- Immobilisations en cours			Chap 21- Immobilisations corporelles		

Op 150	Art 2315	97 965,00	Chap 27- Autres établissements	
dont RAR			RAR	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		97 965,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	97 965,00
TOTAL GENERAL		97 965,00 €	TOTAL GENERAL	97 965,00

→ *unanimité*

9. Budget communal – décision modificative n° 4

Rapporteur : Maryse Nivon

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Libellé	Montant	Articles	Libellé	Montant
<i>Chap 011- Charges à caractère général</i>		- 10 000,00 €	<i>Chap 002- Excédent antérieur reporté</i>		
<i>Chap 012- Charges de personnel</i>			<i>Chap 013- Atténuations de charges</i>		
<i>Chap 014- Atténuation de produits</i>		41 635,00 €	<i>Chap 042- Opérations d'ordre entre sections</i>		
<i>Chap 023- Virement section investissement</i>		19 425,00 €	<i>Chap 70- Produits des services</i>		8 760,00 €
			<i>Chap 73- Impôts et taxes</i>		42 300,00 €
<i>Chap 042- Opérations d'ordre entre sections</i>			<i>Chap 74- Dotations et participations</i>		
<i>Chap 65- Autres charges gestion courante</i>			<i>Chap 75- Autres produits de gestion courante</i>		
<i>Chap 66- Charges financières</i>			<i>Chap 76- Produits financiers</i>		
<i>Chap 67- Charges exceptionnelles</i>			<i>Chap 77- Produits exceptionnels</i>		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		51 060,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		51 060,00 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Articles	Libellé	Montant	Articles	Libellé	Montant
Chap 001- Solde d'exécution d'inv reporté					
Chap 040- Opérations d'ordre entre sections			Chap 021- Virement de la section de fonctionnement		19 425,00 €
Chap 16- Remboursements d'emprunts			Chap 024- Produits des cessions		
Chap 20- Immobilisations incorporelles			Chap 10- Dotations fonds divers		
Chap 204- Subventions d'équipement versées			Chap 13- Subventions d'investissement		26 475,00 €
Chap 21- Immobilisations corporelles		45 900,00 €	Chap 16- Emprunts et dettes assimilées		
Chap 23- Immobilisations en cours			Chap 21- Immobilisations corporelles		
			Chap 27- Autres établissements		
dont RAR			RAR		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		45 900,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		45 900,00 €
TOTAL GENERAL		96 960,00 €	TOTAL GENERAL		96 960,00 €

→ *unanimité*

10. Recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée à temps partiel dans le cadre d'un stage en alternance

Rapporteur : Laure Ravix

Une demande de stage dans le cadre d'une formation professionnalisante en alternance avec l'université Jean Moulin à Lyon a été effectuée par un étudiant en Licence Management des Equipes, Qualité et Développement Durable.

Considérant que le stage sera d'une durée de 14 semaines minimum par année, une semaine sur 2, de septembre à juin de chaque année, pour une durée de 2 ans,

Considérant que la demande de ce stagiaire a été acceptée ;

Il est proposé au conseil municipal :

- de recruter ce stagiaire pour une période minimale de 14 semaines, une semaine sur deux, de septembre à juin de chaque année, à compter du 1^{er} octobre 2016, sur le budget des Remontées mécaniques,
- de s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget,
- d'autoriser Monsieur le maire à effectuer les formalités de recrutement du stagiaire et à conclure le contrat d'engagement correspondant ainsi que toute pièce utile relative à ce dossier.

→ *unanimité*

11. Recrutement des intervenants sur les temps d'activités périscolaires

Rapporteur : Pascale Moretti

La commune est chargée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires de mettre en place des temps d'activités périscolaires.

Ces offres périscolaires, validées dans le cadre du PEDT (Projet Educatif Territorial), seront portées à la fois par des agents municipaux, par des prestataires associatifs, par des professeurs des écoles et des personnels extérieurs rémunérés à la vacation.

Il convient donc de déterminer la rémunération des intervenants pour animer ces temps d'activités périscolaires.

Aussi il est proposé au conseil les modalités de rémunération suivantes :

- Pour les animateurs vacataires, la séance de 1h30 sera rémunérée sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade, aux qualifications de l'intéressé et aux grilles de la fonction publique territoriale correspondantes. L'intervenant se soumet pour sa protection sociale à la réglementation du régime général de la sécurité sociale et pour la retraite complémentaire, il sera affilié à l'Ircantec.

- Pour les associations ou les organismes extérieurs (auto-entreprises...), la prestation est fixée au maximum à **50,00€** nets la séance d'animation d'une durée de 1h30. Les modalités de versement à l'association seront précisées dans la convention signée entre les 2 parties.

Pour les enseignants intervenants, la séance de 1h30 sera rémunérée sur la base d'une indemnité horaire correspondant au grade de l'intéressé et aux taux horaires « enseignement », fixée par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 et par la note de service du ministère de l'Education Nationale du 26 juillet 2010 : les montants retenus correspondront aux taux maximum appliqués à compter du 1^{er} juillet 2010.

➔ *Unanimité*

Pascale Moretti lance un appel aux candidatures pour les prochaines périodes car il manque des intervenants TAP.

12. Convention avec le CAUE

Rapporteur : Alain Mouchiroud

Suite à la création de la commune nouvelle, il y a lieu de passer une nouvelle convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère, afin de pouvoir mettre en place la consultance architecturale suivant les principes définis par le CAUE sur le territoire d'Autrans-Méaudre en Vercors.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE de l'Isère pour une période de 3 ans et tout document se rapportant à ce dossier.

➔ *unanimité*

13. Vente des terrains LA VERNE – commune déléguée de Méaudre

Rapporteur : Hubert Arnaud

Suite à la délibération n° 16/116 du 30 juin 2016 et la réception de l'avis de France Domaine en date du 13 septembre 2016, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la vente de 3 parcelles de terrains, propriété communale, comme suit :

- Lot n° 1 – parcelle cadastrée AK47 d'une superficie de 462 m² à Monsieur et Madame ARENA Michaël et Perrine, pour un montant de 60 000,00€

- Lot n°2 – parcelle cadastrée AK47 d'une superficie de 767 m² à Monsieur GAILLARD Cyril et Madame THIONNET Elodie, pour un montant de 90 000,00€
- Lot n°3 – parcelle cadastrée AK47 d'une superficie de 640 m² à Monsieur TORTEROTOT Cyril et Madame LENGART Estelle pour un montant de 90 000,00€.

Monsieur le Maire précise que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés) seront à la charge de l'acquéreur.

→ *unanimité*

Hubert Arnaud rappelle que 6 foyers se sont portés candidats pour l'acquisition de ces terrains en réponse au cahier des charges qui avait été établi par la commune déléguée de Méaudre, 3 dossiers ont été retenus. Cependant, si une vente n'aboutit pas (problème de permis de construire etc...), le dossier suivant dans la liste sera prioritaire.

14. Subvention à une association (Amicale du personnel)

Rapporteur : Maryse Nivon

Il est proposé au conseil municipal de verser à l'Amicale du Personnel de Méaudre, au titre du solde de l'année 2016, le montant suivant : 5 900€.

→ *unanimité*

D. Questions Diverses

Gabriel Tatin revient sur un refus lors de la dernière commission d'urbanisme concernant un chemin rural que des riverains souhaiteraient acquérir : Hubert Arnaud propose de revoir ce dossier lors d'une prochaine commission d'urbanisme.

Martine De Bruyn rappelle que le prochain « Autrans-Méaudre en Direct » sortira début octobre, et le bulletin municipal début décembre.

La séance étant levée à 23h00, le Maire donne la parole au public.

Le conseil municipal n'a pas été annoncé dans le journal, d'où si peu de monde contrairement au conseil communal du 21 septembre.

Concernant le projet CIAC, la commune a-t-elle un droit de regard sur le prix de vente des bâtiments, notamment s'il est peu élevé? Thierry Gamot répond que la commune a effectivement droit de regard sur le montant, mais que compte-tenu du montant des travaux à investir, le prix semble effectivement dérisoire. Quoiqu'il en soit, les domaines ont été saisis conformément à l'obligation pour les communes de plus de 2000 habitants.

Une question a été soulevée quant à la demande de tir de prélèvement du loup prédateur : à ce jour, le Préfet a refusé. En effet, seuls 2 propriétaires ont porté plainte, et cela semble insuffisant pour autoriser le tir.

HUBERT ARNAUD, MAIRE

